

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 septembre 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-08-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assiste également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 336-2018.

Projet de règlement 336-2018

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone à dominance résidentielle, à même une partie des zones numéros 136 et 318, où seraient autorisées les habitations unifamiliales isolées, unifamiliales jumelées et unifamiliales en rangée;

Le projet de règlement n° 336-2018 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2018-08-278

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2018 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.2 Demande du Centre de Bénévolat**
- 9.2 Soumission pour l'émission de billets**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-08-279

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 août 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 août 2018 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2018-08-280

LETTRE D'ESPACE PLEINE FORME – FONDATION TERRY FOX.

Attendu qu'Espace Pleine Forme veut tenir un barrage routier à l'angle des rues de Roxton et d'Acton (4 coins), le dimanche 16 septembre 2018 de 9h à 14h pour une activité de financement pour la Fondation Terry Fox;

Attendu qu'Espace Pleine Forme demande à la Ville de pouvoir utiliser le parc Donald-Martin pour une journée d'activité de levée de fonds Terry Fox dimanche le 16 septembre de 9h à 15h;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton (4 coins), le dimanche 16 septembre 2018, de 9 h à 14 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à utiliser le parc Donald-Martin pour une journée d'activité de levée de fonds Terry Fox dimanche le 16 septembre de 9h à 15h;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à Espace Pleine Forme;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-08-281

DEMANDE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE INC.

Attendu que le 08 septembre prochain se tiendra au Centre de bénévolat un Souper-Défilé de mode, afin d'amasser des fonds au profit du Centre de bénévolat d'Acton Vale;

Attendu que le Centre de bénévolat demande une participation financière de 400.00 \$, afin de couvrir les frais qui seront engendrés pour l'organisation de cette soirée;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'une montant de 400.00 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Centre de bénévolat d'Acton Vale à titre de participation financière pour le Soupe-Défilé de mode qui aura lieu le 08 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-08-282

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2018.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 336-2018 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 337-2018 DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES PERMISES SUR CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET DANS CERTAINES ZONES SCOLAIRES ET PARCS.

Attendu un projet de règlement décrétant les limites de vitesse

maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires et parcs, présenté lors du présent avis de motion;

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis, qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement 337-2018 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires et parcs.

Rs.2018-08-283

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE MAIRE À SIGNER UNE ENTENTE AVEC CHAMPOI INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la ville d'Acton Vale l'entente relative à l'acceptation provisoire de la phase 1 et 2 de Champoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-08-284

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet redressement des infrastructures routières (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Ville d'Acton Vale choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon « *l'estimation détaillée du coût des travaux* »;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux

selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-08-285

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION DE LA RUE INDUSTRIELLE AINSI QUE DEUX RUES TRANSVERSALES – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 16 août 2018 à 11h00 à l'Hôtel de Ville quant au contrat pour les services professionnels – Construction de la rue Industrielle ainsi que deux rues transversales – Étude géotechnique et caractérisation environnementale;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 28 268.00\$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-600-10-000 pour les services professionnels – Construction de la rue Industrielle ainsi que deux rues transversales - Étude géotechnique et caractérisation environnementale, le tout selon l'appel d'offres daté du 16 août 2018;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: ***Laboratoire de la Montérégie*** au coût de 28 268.00\$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-08-286

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE

PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 553 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 AOÛT 2018.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 553 100 \$ qui sera réalisé le 28 août 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
155-2007	50 700 \$
163-2008	118 500 \$
147-2007	280 900 \$
310-2017	103 000 \$

Attendu QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 310-2017, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville d'Acton Vale avait le 27 août 2018, un emprunt au montant de 450 100 \$, sur un emprunt original de 834 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 155-2007, 163-2008 et 147-2007;

Attendu que, en date du 27 août 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 28 août 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 155-2007, 163-2008 et 147-2007;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie, propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 28 août 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février et le 28 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	87 900 \$	
2020.	90 800 \$	
2021.	93 900 \$	
2022.	97 100 \$	
2023.	100 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	83 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 310-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 août 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 28 août 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 155-2007, 163-2008 et 147-2007, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-08-287

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	20 août 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8837 %
Montant :	553 100 \$	Date d'émission :	28 août 2018

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 août 2018, au montant de 553 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

87 900 \$	2,35000 %	2019
90 800 \$	2,65000 %	2020
93 900 \$	2,80000 %	2021
97 100 \$	2,90000 %	2022
183 400 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,80200

Coût réel : 3,26418 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

87 900 \$	3,36000 %	2019
90 800 \$	3,36000 %	2020
93 900 \$	3,36000 %	2021
97 100 \$	3,36000 %	2022
183 400 \$	3,36000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,36000 %

3 - CD D'ACTON VALE-RIVIERE-NOIRE

87 900 \$	3,40000 %	2019
90 800 \$	3,40000 %	2020
93 900 \$	3,40000 %	2021
97 100 \$	3,40000 %	2022
183 400 \$	3,40000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,40000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 28 août 2018 au montant de 553 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 155-2007, 163-2008, 147-2007 et 310-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,80200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-08-288

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN VTT 6X6, NEUF.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 19 juillet 2018 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture d'un VTT 6X6, neuf;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Joël Perron, Directeur/Préventionniste incendie;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 29 568.27 \$, plus taxes pour la fourniture d'un VTT 6X6, neuf;

De financer cette dépense à même la subvention à recevoir de la MRC d'Acton;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Entreprises JO-HE** au coût de 29 568.27 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 18 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 août 2018.

Le conseil prend acte.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Réal Dubuc	Veut plus d'informations concernant sa demande de dérogation mineure
Gaétan Guilbert	Se demande si c'est à cause d'une question d'esthétique que le CCU a décidé de ne pas accorder sa demande de dérogation mineure

Rs.2018-08-289

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 14.2.2, a été déposée par le propriétaire du 714, rue Gauvin à Acton Vale afin que soit autorisé un projet de construction d'une remise résidentielle construite à partir d'un conteneur à marchandise;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 14.2.2 stipule que l'emploi de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres objets de même nature, pour des fins autres que celles pour lesquelles ils sont destinés, est interdit, notamment leur utilisation à titre de construction principale ou accessoire;

Attendu que l'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur compte tenu qu'il peut construire une remise en employant des matériaux qui sont autorisés par la réglementation;

Attendu que le fait de permettre la construction d'une remise à partir d'un conteneur créerait un précédent qui pourrait avoir un effet d'entraînement qui n'est pas nécessairement souhaitable.

Attendu qu'antérieurement des cas similaires de bâtiments accessoires construits à partir de conteneurs ont fait l'objet d'avis d'infraction, que des jugements favorables à la municipalité ont été obtenus à la cour municipale et que ces bâtiments ont été démantelés ou déplacés vers des endroits où ils n'étaient plus en infraction.

Attendu la recommandation 032-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 1^{er} août 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 032-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et de ne pas accorder la dérogation mineure demandée.

La conseillère Suzanne Ledoux vote contre la présente résolution

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2018-08-290

VOTE DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

De féliciter et de remercier les membres du Comité organisateur et tous les bénévoles du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour l'organisation de l'activité qui a eu lieu les 16, 17 et 18 août 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 25.

Pierre Bond	• Point 5.3 – Qui surveille les limites de vitesse ?
Gaétan Guilbert	• Point 18.2 - Veut d'autres informations à ce sujet.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 28.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt heures et vingt-huit minutes (20;28).

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date